



Administration communale
de
N O M M E R N

CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **lundi, le 25 mars 2019 à 19.30 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

A huis clos :

1. Nomination à un poste de fonctionnaire communal du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif (rédacteur)

En séance publique :

2. Approbation de la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « rue de l'Ecole » à Schrondeweiler (18474/1C)
3. Subside extraordinaire au Dësch Tennis Noumer pour l'organisation d'un tournoi pour jeunes
4. Modification du règlement-taxé concernant la mise en décharge de déchets inertes sur le territoire de la commune de Nommern
5. Motion concernant la réalisation d'une piste cyclable entre Cruchten et Medernach

Nommern, le 18 mars 2019

Pour le collège des bourgmestre et échevins
le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

le bourgmestre
John MÜHLEN

